

**PEARL EXPERT**Version 3 / F  
102000002876

1/10

Date de révision: 15.09.2008  
Date d'impression: 15.09.2008**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	PEARL EXPERT
Code du produit (UVP)	05943388
Utilisation	Insecticide
Société	Bayer CropScience SA 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Inflammable.  
Nocif par inhalation et par ingestion.  
Irritant pour les voies respiratoires.  
Risque de lésions oculaires graves.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Concentré émulsionnable (EC)  
Deltaméthrine 100 g/l

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Deltaméthrine	52918-63-5 258-256-6	T, N	R23/25, R50/53	10,50
Tétrapropylènebenzènesulfonate, sel de calcium	11117-11-6 234-360-7	C	R21, R34, R52/53	> 1,00 - < 5,00
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1 201-148-0	Xi	R10, R37/38, R41, R67	> 1,00 - < 5,00
Cyclohexanone	108-94-1 203-631-1	Xn	R10, R20	> 25,00
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0	Xn, N	R10, R37, R51/53, R65,	> 25,00

**PEARL EXPERT**Version 3 / F  
102000002876

2/10

Date de révision: 15.09.2008  
Date d'impression: 15.09.2008

			R66, R67	
--	--	--	----------	--

Le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

En cas de contact, laver immédiatement avec beaucoup de l'eau et de savon pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

**Ingestion**

Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Avis aux médecins****Symptômes**

Local: Parasthésie des yeux et de la peau pouvant être sévère, Habituellement la durée n'excède pas 24 h., Irritation des yeux et des muqueuses, Toux

**Symptômes**

Systémique: Gêne dans la poitrine, Tachycardie, Hypotension, Nausée, Douleur abdominale, Diarrhée, Vomissements, Vertiges, Vue brouillée, Mal de tête, Anorexie, Somnolence, Coma, Convulsions, Tremblements, Prostration

**Risques**

Ce produit contient un pyréthroïde.  
NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

**Traitement**

Traitement local :  
Traitement initial : symptomatique.



## PEARL EXPERT

Version 3 / F  
102000002876

3/10  
Date de révision: 15.09.2008  
Date d'impression: 15.09.2008

### Traitement

Traitement systémique :  
Traitement initial : symptomatique.  
Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires.  
En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.  
Contre-indication : dérivés d'Adrénaline.  
Contre-indication : atropine.  
Guérison spontanée et sans séquelles.  
Il n'existe pas d'antidote spécifique.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Donner de l'oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.  
En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards.  
Si le traitement n'est pas suffisant, on peut recourir au phénobarbital.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.  
Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.  
Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### Précautions individuelles

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### Méthodes de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

**PEARL EXPERT**Version 3 / F  
102000002876

4/10

Date de révision: 15.09.2008  
Date d'impression: 15.09.2008**Conseils supplémentaires**

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.  
Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.  
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  
Éviter une exposition directe au soleil.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tolérance de température -20 °C à 40 °C

Matériau approprié

Tôle en fer blanc avec vernis à l'intérieur  
Bidons co-extrudé avec une couche barrière en Polyamid (PA) à l'intérieur  
Bidons co-extrudé avec une couche barrière en EVOH à l'intérieur  
Tôle avec vernis à l'intérieur

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Deltaméthrine	52918-63-5	0,02 mg/m <sup>3</sup>		OES BCS*
Cyclohexanone	108-94-1	40,8 mg/m <sup>3</sup> / 10 ppm (VME)	06 2006	INRS (FR)
Cyclohexanone	108-94-1	81,6 mg/m <sup>3</sup> / 20 ppm (VLE)	06 2006	INRS (FR)
Cyclohexanone	108-94-1	40,8 mg/m <sup>3</sup> / 10 ppm (TWA)	02 2006	EU ELV
Cyclohexanone	108-94-1	81,6 mg/m <sup>3</sup> / 20 ppm (VLE)	02 2006	EU ELV

**PEARL EXPERT**Version 3 / F  
102000002876

5/10

Date de révision: 15.09.2008

Date d'impression: 15.09.2008

2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	150 mg/m <sup>3</sup> / 50 ppm (VME)	06 2006	INRS (FR)
----------------------	---------	---	---------	-----------

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle  
(Occupational Exposure Standard)

**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent). Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	liquide, limpide
Couleur	brun
Odeur	aromatique

**PEARL EXPERT**Version 3 / F  
1020000028766/10  
Date de révision: 15.09.2008  
Date d'impression: 15.09.2008**Données de sécurité**

pH	4,5 - 6,5 à 1 % (20 °C)
Point d'éclair	40 °C
Température d'inflammabilité	> 450 °C Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.
Limite d'explosivité, supérieure	7,00 % (v) Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.
Limite d'explosivité, inférieure	0,8 % (v) Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.
Densité de vapeur relative	1,00 Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.
Densité	env. 0,95 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Solubilité dans l'eau	émulsionnable
Viscosité, cinématique	env. 1,77 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C
Tension superficielle	env. 29,8 mN/m à 40 °C

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) 633 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 1,0 - < 5,0 mg/l Durée d'exposition: 4 h L'inhalation des vapeurs de solvant à haute concentration a un effet narcotique. L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 4.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Irritation sévère des yeux. (lapin)

**PEARL EXPERT**Version 3 / F  
102000002876

7/10

Date de révision: 15.09.2008  
Date d'impression: 15.09.2008

Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)  
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

Information supplémentaire  
Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)**

Bioaccumulation Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Coefficient de bioconcentration (BCF): 1.400  
La valeur fournie concerne la matière active technique deltaméthrine.

**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) 0,0051 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les daphnies CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) 0,00078 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata*) 29,5 mg/l  
Biomasse; Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les algues CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata*) > 72,6 mg/l  
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	1993
Étiquettes	3
Groupe d'emballage	III
Code danger	30
Description des marchandises	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

**PEARL EXPERT**Version 3 / F  
102000002876

8/10

Date de révision: 15.09.2008

Date d'impression: 15.09.2008

Prescription particulière (DELTAMETHRINE, SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE  
LEGER (PETROLE) SOLUTION)  
640E

**IMDG**

Numéro ONU	<b>1993</b>
Étiquettes	3
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-E , S-E
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) LIGHT AROMATIC SOLUTION)

**IATA**

Numéro ONU	<b>1993</b>
Étiquettes	3
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) LIGHT AROMATIC SOLUTION )

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Deltaméthrine
- Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R10	Inflammable.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



**PEARL EXPERT**Version 3 / F  
102000002876

9/10

Date de révision: 15.09.2008  
Date d'impression: 15.09.2008

Phrase(s) S	
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**|| Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)**

Classification:

**||** Soumis à étiquetage réglementaire

Symbole(s)

<b>  </b> T	Toxique
<b>  </b> N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

<b>  </b> R10	Inflammable.
<b>  </b> R22	Nocif en cas d'ingestion.
<b>  </b> R23	Toxique par inhalation.
<b>  </b> R37	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>  </b> R41	Risque de lésions oculaires graves.
<b>  </b> R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>  </b> R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
<b>  </b> R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrase(s) S

<b>  </b> S24	Éviter le contact avec la peau.
<b>  </b> S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
<b>  </b> S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
<b>  </b> S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
<b>  </b> S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
<b>  </b> S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
<b>  </b> S62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Maladies professionnelles

**PEARL EXPERT**Version 3 / F  
102000002876**10/10**Date de révision: 15.09.2008  
Date d'impression: 15.09.2008

Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel  
(indiqués dans le tableau).

Prévention médicale

Code du Travail :

Art. R. 234-16 : Travaux interdits aux jeunes travailleurs âgés de moins de seize ans.

**16. AUTRES DONNÉES****Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R10	Inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R21	Nocif par contact avec la peau.
R23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.